



EFCE
FECS

efcse.eu

MANIFESTE DE LA CYBERSECURITE EUROPEENNE

Auteur : Olivier de MAISON ROUGE, membre fondateur de l'EFCE

Membre de la commission permanente « secrets d'affaires » de l'AIPPI - Membre du Comité scientifique de l'Institut International d'Intelligence Economique et Stratégique Membre de la commission Ethique du SYNFIGE - Auteur du livre « Le Droit de l'intelligence économique » 2012 et « Le droit du renseignement » 2016

23 septembre 2016

La cyber sécurité n'est certes pas une préoccupation nouvelle. En revanche, la prise en considération des risques numériques appelle à un devoir constant de vigilance et de remise en cause. Elle met en exergue le besoin d'innovation permanente pour les organismes, les institutions et les entreprises concernées par les atteintes à leurs informations essentielles. Il leur appartient de parer chaque jour de nouvelles attaques et de nouveaux modes d'ingénierie, lesquels sont désormais multidimensionnels.

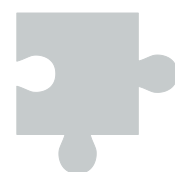
Le cyber espace, ouvert au grand public depuis plus de vingt ans désormais, est un monde d'échanges de données - constituant le support originel de ces flux constants - un lieu de communication à l'échelle planétaire et un vaste champ dématérialisé. Mais indépendamment de ces immenses territoires largement ouverts, les menaces sont proportionnelles et affectent toute forteresse, dont aucune n'est imprenable.

Précisément, sur la protection des données et des réseaux qu'elles empruntent, la France n'a pas été en retard. La « loi Informatique et libertés », et la création concomitante de la CNIL, a été un acte majeur et précurseur, dès 1978. Elle a ainsi été pionnière en Europe, montrant la voie à la création ultérieure du G28.

De même, en matière de sécurité numérique, l'ANSSI est un acteur étatique majeur de sensibilisation pertinente (elle a encore dénombré en 2016 4 000 cas d'atteintes recensés, dont 20 incidents majeurs).

Enfin, en matière de cyber défense, la Loi de programmation militaire (LPM 2013) a développé et consacré les opérateurs d'importance vitale (OIV).

Au-delà, on assiste depuis peu à une véritable affirmation d'indépendance numérique et une prise de conscience destinées à faire émerger un cadre pan européen.





L'Union Européenne n'est donc pas en reste sur le sujet.

Nous pouvons citer :

- L'arrêt Facebook – Safe Harbor rendu par le Cour de Justice de l'Union Européenne (CJUE) du 6 octobre 2015, invalidant les accords de transferts transatlantiques de données ;
- Les sanctions prononcées contre les opérateurs numériques du GAFAM tant en matière fiscale que s'agissant de la protection des données ;
- La directive 2013/40 relative aux attaques contre les systèmes d'information ;
- Le règlement 910/2014 du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance ;
- La directive 2016/680 du 27 avril 2016 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel ;
- Le règlement 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel ;
- La directive 2016/1148 du 6 juillet 2016 concernant des mesures destinées à assurer un niveau élevé commun de sécurité des réseaux et des systèmes d'information dans l'Union ;
- Et la directive 2016/943 du 8 juillet 2016 sur la protection du secret des affaires et des savoir-faire.

Ce corpus juridique constitue d'ores et déjà un socle robuste et nécessaire ; mais les règles – aussi légitimes soient-elles – ne suffisent pas à entériner un ensemble de bonnes pratiques concourant à un savoir-faire efficient et alternatif à tous les niveaux de la société civile.

Désormais, avec la feuille de route Horizon 2020 instituée par la commission européenne mise en place en 2014, l'Europe entend porter le marché unique du numérique. Dans cet esprit, notre Fédération européenne des experts en Cyber sécurité (EFCSE) entend peser sur les discussions, en faisant valoir la praxis numérique avant la doxa.

La Fédération se donne donc pour objectif, au niveau européen, de valoriser et porter les usages comportementaux et plus largement les bonnes pratiques numériques sur le continent. Il s'agit d'irriguer et d'inspirer les prochains standards européens.

Si notre initiative n'était pas espérée, elle est désormais attendue.

